



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 25 juin 2020

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (THIERRY AMY)

Fermeture du bureau de poste de Cugy et négociations avec Poste CH SA

Le bureau de poste à Cugy fermera à fin février 2021 suite à la dénonciation du contrat de bail des locaux loués par Poste CH SA. Depuis près de deux ans, la Municipalité est en tractations avec Poste CH SA afin de trouver une solution de remplacement adéquate à ce bureau de poste important pour notre Commune et ses environs.

Comme le Conseil communal en avait déjà été informé, les discussions se sont dirigées vers la création d'une agence postale à Cugy. Dans le cadre d'un processus normé, la Municipalité a donc négocié avec l'entreprise l'emplacement idéal pour une telle agence postale. Après avoir évoqué plusieurs possibilités, et Poste CH SA ayant entrepris des démarches proactives en vue d'obtenir l'aval des diverses entités pressenties, le choix final s'était porté sur le centre commercial de la Migros à Cugy. La Municipalité avait accepté cette solution qu'elle considérait comme étant la plus adéquate à offrir une prestation de services de qualité avec des horaires élargis dans une situation centrale par rapport à notre village. Sur cette base, la Municipalité avait accepté de signer l'attestation de dialogue que Poste CH SA lui avait soumis, permettant ainsi d'ouvrir, le cas échéant, la procédure Postcom (voie de recours contre le choix opéré par l'entreprise). Malheureusement, quelques semaines plus tard, suite à la demande de la Coopérative Migros Vaud de renégocier les termes financiers de l'accord-cadre passé avec Poste CH SA, cette dernière nous a signifié que ce projet n'aurait pas lieu.

Après une vaine et ultime discussion avec Migros Vaud, la Municipalité a dû entreprendre de nouvelles tractations avec Poste CH SA. Finalement, la Municipalité a donné son accord final au projet de créer une agence postale dans le K-Kiosk du centre commercial. Le K-Kiosk est une entreprise du groupe Valora, organisée sous forme d'une agence regroupant trois kiosques du même type, situés dans la région, dont le personnel et l'approvisionnement sont gérés de manière centralisée par un agent. La Municipalité a pu rencontrer à la fois les représentants de Poste CH SA, ceux du Groupe Valora et l'agent du K-Kiosk de Cugy pour s'assurer de la volonté ferme du groupe Valora à s'engager dans l'exploitation d'une agence postale à Cugy, de la qualité du service fourni, des heures d'ouverture élargies (identiques à celles du centre commercial), ainsi que de la dotation en personnel suffisante de cette agence pour assurer l'exploitation d'une agence postale. Les assurances requises ayant été données, la Municipalité a décidé de signer une nouvelle attestation de dialogue avec Poste CH SA. Celle-ci a confirmé à la Municipalité il y a quelques jours que le contrat définitif avait été conclu avec Valora AG. La Municipalité sera associée au choix d'organisation de l'agence postale au sein du K-Kiosk. Une rencontre aura tout prochainement lieu à cet effet entre la Municipalité, les représentants de Poste CH SA et l'agent du K-Kiosk.

La Municipalité a également demandé à Poste CH SA que le service de cases postales soit maintenu pour les usagers à Cugy. Il était en effet prévu de supprimer cette prestation. La Municipalité a également demandé à l'entreprise d'organiser une information suffisante auprès de la population de la commune de Cugy ainsi que de ses environs sur les prestations désormais offertes par l'agence postale (service postal universel, à l'exclusion de tout service financier et/ou bancaire relevant des compétences de



PostFinance SA), ainsi que sur les services à domicile (sur demande) au bénéfice de personnes à mobilité réduite ou âgées. Faute d'accord avec PostFinance SA, Poste CH SA nous a signifié que le Postomat serait définitivement supprimé à Cugy. Il est prévu que la nouvelle agence postale ouvre ses portes début février 2021.

Covid-19 – Mesures au sein de l'Administration communale

Comme indiqué dans les dernières communications, dès l'annonce des dispositions de lutte contre la pandémie de Covid-19 par les Autorités fédérales et cantonales, la Municipalité a adopté le 16 mars 2020 et mis en œuvre dès le 17 mars 2020 un certain nombre de mesures en vue de contribuer à limiter la propagation du virus au sein de la population et, en tant qu'employeur, pour protéger les collaborateurs.

Le plan de continuité a permis d'assurer le fonctionnement général de la Commune et aucune difficulté majeure n'est à signaler. Le guichet de l'Administration communale a pu être à nouveau ouvert dès le 6 mai 2020, moyennant la mise en place des aménagements et mesures de protection sanitaires définis par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

La Déchetterie de Praz-Faucon a été maintenue ouverte selon l'horaire habituel, avec des limitations d'accès à cinq usagers maximums simultanément pour permettre de conserver la distance sociale nécessaire à une exploitation sécuritaire de cette infrastructure, puis dix dès le 5 mai. Les limitations d'accès ont été levées le 2 juin 2020, en maintenant les rappels visuels des prescriptions OFSP. La collecte des ordures ménagères a été assurée comme habituellement.

Les places de jeux et places de pique-nique ont été rouvertes dès le 19 mai et les terrains de sport extérieurs dès le 6 juin 2020 dans le strict respect des prescriptions de l'OFSP et sous la responsabilité personnelle des usagers ou moyennant le respect d'un concept de protection élaboré par les associations faitières respectives des clubs sportifs utilisateurs.

Les bâtiments communaux restent fermés aux usagers externes jusqu'au 24 août 2020. Les mesures liées à la désinfection systématique des locaux, mobilier et accessoires après chaque passage ne pouvant être raisonnablement garanties, d'autant plus que les exigences du Canton en la matière dans les locaux scolaires (notamment deux désinfections quotidiennes des locaux lors des premières semaines de retour à l'école, ramené actuellement à une désinfection par jour) ont nécessité d'y consacrer de substantielles ressources au sein de l'équipe de conciergerie.

La gratuité du stationnement sur les places de parking situées sur le domaine public (y compris horodateur), sans limite de temps, a été levée le 8 juin 2020. Une large tolérance a été appliquée les deux semaines qui ont suivi.

Le site Internet et la PIO ont constitué les principaux outils de communications durant cette période afin de fournir à la population et aux entreprises des informations pratiques, sanitaires ou sécuritaires mises à jour très régulièrement.

Enfin, le dispositif d'allègement du temps de travail pour les collaborateurs se trouvant dans l'obligation de s'occuper de la scolarité de leurs enfants à la maison a été levé dès la reprise de l'école en classes complètes le 25 mai 2020. L'utilisation d'outils de travail à distance, ainsi que la configuration des



locaux, permettant de maintenir une large présence du personnel, ont contribué au maintien d'un fonctionnement quasi-normal de l'Administration communale. Trois suspicions d'infection au COVID-19 ont été enregistrées au sein des collaborateurs, mais aucun cas avéré n'est heureusement à déplorer. Il est à relever que le personnel communal a eu à cœur d'œuvrer durant cette période difficile aux côtés de la Municipalité pour maintenir la continuité du service public et assurer le niveau maximal de prestations à la population.

Démission de la secrétaire municipale adjointe

La Municipalité a pris acte début juin de la démission de la secrétaire municipale adjointe au 30 septembre 2020, suite à son engagement à la même fonction dans une autre commune. Bien que la Municipalité regrette sa décision, elle lui souhaite plein succès dans son nouveau poste.

La poste a été mis au concours et le processus de recrutement suit son cours.

Calendrier des élections communales 2021

Sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures, le Conseil d'État a fixé au dimanche 7 mars 2021 la date du premier tour des élections des conseils communaux élus à la majoritaire et des municipalités.

Le deuxième tour pour les élections des conseils communaux élus à la majoritaire et des municipalités se déroulera le dimanche 28 mars 2021.

Le dimanche 25 avril 2021 a été choisi pour le premier tour des élections des syndics et les élections des suppléants aux conseils communaux élus à la majoritaire.

Enfin, l'éventuel deuxième tour de l'élection des syndics aura lieu le dimanche 16 mai 2021.

2. URBANISME (THIERRY AMY)

Révision du plan d'affectation communal

Pendant toute la période de confinement liée à la crise sanitaire, la Municipalité a poursuivi ses travaux de réflexion et/ou de révision de son plan d'affectation communal. Ces travaux ont plus particulièrement porté sur la révision du Règlement général de l'aménagement du territoire et des constructions (RGATC) en vue de rendre possibles les aménagements prévus par le projet de plan et assurer un développement harmonieux des futures constructions à Cugy. Le projet de RGATC actuellement à l'étude procède à une refonte complète du Règlement actuel, suranné et ne correspondant plus aux nouvelles exigences de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

En parallèle aux études menées en lien avec le RGATC, la Municipalité a travaillé, en collaboration avec l'entreprise Citec Ingénieurs Conseils SA, sur la problématique de la mobilité, non seulement dans le secteur de sa future centralité (en lien avec la planification d'une zone de développement), mais également de manière plus large à l'échelle du village, en y intégrant également la question du stationnement sur le domaine public. Prochainement, une délégation de la Municipalité rencontrera le



Service du développement territorial (SDT) pour régler certaines questions de méthodologie en lien avec la procédure d'adoption de certains aménagements de notre plan d'affectation. Une fois cette rencontre tenue et après avoir consulté la Commission d'urbanisme et de développement régional (COMUR) une dernière fois, la Municipalité pourra statuer sur le projet de plan d'affectation communal ainsi que sur le projet de RGATC y relatif pour le soumettre à l'examen préalable du SDT. Cette étape procédurale constitue la dernière, mais également la plus importante étape parmi celles prévues pour l'approbation par le SDT de notre projet de planification.

A l'issue de l'examen préalable, la Municipalité sera en mesure d'établir son préavis relatif à l'approbation du nouveau plan d'affectation communal et de son Règlement y relatif. Cependant, au vu des ralentissements générés par la crise sanitaire dans le traitement des dossiers par le SDT, la Municipalité estime qu'elle ne sera certainement pas en mesure de soumettre un tel préavis au Conseil communal avant la fin de la législature, contrairement à ce qu'elle avait planifié jusqu'ici. Le plus grand inconvénient de cette situation réside dans le fait que notre Commune ne pourra pas sortir du plan des zones réservées aussi tôt qu'elle l'avait prévu. La Municipalité déploiera néanmoins tous les efforts nécessaires pour raccourcir au maximum les délais liés à cette longue procédure.

Pendant la procédure d'examen préalable auprès du SDT, la Municipalité communiquera auprès de la population sur son projet de plan d'affectation communal, ainsi que sur certains aspects du Règlement y relatif. Les modalités de cette communication restent toutefois à déterminer vu les restrictions imposées encore aujourd'hui par les normes sanitaires pour les grands rassemblements. Le Conseil communal sera tenu informé des communications prévues.

3. FORMATION ET JEUNESSE (JEAN-PIERRE STERCHI)

Retour sur la séance du Conseil intercommunal de l'ASICE du 9 juin 2020

L'ordre du jour de cette séance comportait la présentation des comptes et du rapport de gestion 2019, le rapport annuel de la Direction de l'Établissement scolaire, ainsi que les communications du comité de direction (CoDir).

La commission de gestion de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) relève dans son rapport que les comptes sont bien tenus. La commission salue le fait que le budget ait été plus que respecté puisque la différence entre le budget 2019 (CHF 4'945'357.50) et le résultat des comptes 2019 (CHF 4'705'470.77), représente un montant de CHF 239'886.73. On peut ajouter que le budget de l'ensemble des postes généraux sont tous respectés et que le différentiel entre les comptes de 2018 et ceux de 2019 ne s'élève que de CHF +40'085.57, soit un coût par élève de CHF 4'677.41 en 2019 (+ CHF 2.68, par rapport à 2018).

Le Conseil intercommunal a approuvé ces comptes et le rapport de gestion du CoDir à l'unanimité. Le rapport gestion et les comptes 2019 sont à votre disposition sur le site internet de l'ASICE.

Une remarque encore sur cet exercice comptable, si la participation des communes au coût des camps scolaires n'avait pas augmenté à la suite de l'Arrêt du tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école obligatoire, l'exercice 2019 aurait présenté une diminution du coût de l'élève d'environ CHF 54.- par rapport à l'année 2018.



Au plan des communications du CoDir, une large place a été faite à la présentation des premiers constats du groupe de travail (GT) « Vision ASICE 2035 », composé de représentants du Canton et plus précisément de la DGEO, de la directrice de l'Établissement scolaire et d'une délégation de deux membres du CoDir de l'ASICE. Ce GT travaille depuis six mois sur le plan de développement des locaux et installations scolaires à moyen et à long terme. En résumé, voici les premiers constats pour les deux secteurs, primaire et secondaire, et pour l'ensemble des infrastructures scolaires des quatre villages.

Au secteur primaire, durant les quatre années à venir, en prenant uniquement en compte les enfants qui sont déjà inscrits auprès des différents contrôles des habitants, nous constatons que les effectifs demeurent élevés tout en montrant des fluctuations d'une années à l'autre. A la rentrée d'août, les 41 salles de classe à disposition seront occupées et une 42ème salle étant nécessaire, nous avons dû transformer une salle spéciale ACM en salle de classe. Dans ce secteur nous ne disposons plus de marge de manœuvre, ce qui est inquiétant.

Au secteur secondaire, les effectifs atteignent des sommets actuellement avec le dépassement pour la première fois de la barre des 300 élèves. Les effectifs seront chargés au moins durant les 10 années à venir et le manque actuel de locaux deviendra encore plus problématique dans le futur. Les 16 salles de classe actuelles à la Combe ne permettront pas d'organiser la rentrée scolaire 2022. Avec un pic de 312 élèves, il manquera des locaux. Le GT Vision ASICE 2035, présentera une liste des besoins pour les 15 années à venir à la fin de ce mois aux quatre Municipalités, puis en septembre au Conseil intercommunal. On peut déjà s'attendre à devoir mettre une infrastructure modulaire provisoire à disposition de l'Établissement scolaire à court terme.

Une autre communication mérite d'être relevée, car elle aura des répercussions financières positives dès août 2020. Il s'agit de l'aboutissement de l'appel d'offres pour les transports scolaires avec le nouveau contrat signé avec CarPostal SA qui permettra à l'ASICE d'économiser plus de CHF 60'000.- par année complète.

Enfin, à propos des mesures prises par l'ASICE pour mener également une politique d'austérité en recherchant des économies possibles, il est utile de souligner, par exemple, la suppression d'une assurance complémentaire pour les élèves, les négociations abouties avec la Municipalité du Mont-sur-Lausanne pour abaisser la participation financière de l'ASICE au service Psychologie, logopédie et psychomotricité en milieu scolaire (PPLS), la diminution de moitié de la participation de l'ASICE aux caisses de classe pour leurs petits frais.

Pour conclure, le CoDir a en permanence un regard attentif sur les coûts des infrastructures et des moyens alloués et fait tout son possible pour maîtriser le coût de l'élève sans péjorer les conditions d'apprentissage et le développement d'un environnement adéquat pour nos écoliers.

Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)

En créant ce centre d'animation, l'ASICE répond à une obligation qui découle d'une volonté affirmée par le peuple en 2009 suivi d'un ajout à la Constitution vaudoise puis de la Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance (LAJE) qui stipule en son Art. 4a let. c : « pour les enfants scolarisés en 7ème et 8ème année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi. ». Le délai de la mise en œuvre de l'accueil des élèves de 7 et 8ème est fixé au 1^{er} janvier 2021.



Concernant la question du coût de cette structure d'accueil et en lien avec les éléments avancés par la Cogest dans son rapport, il faut bien préciser que ce coût sera réparti entre les quatre communes et que Cugy, qui compte 40% des élèves de l'ASICE, ne participera financièrement qu'à hauteur de 40% des montants acceptés par le Conseil intercommunal.

D'autre part, le coût de l'infrastructure et des charges salariales étaient peu différents, que l'on crée un accueil pour les 7 et 8P seulement ou pour les 7P à 11S. La possibilité d'accueillir plus de jeunes et de combler un manque en la matière a convaincu le CoDir, puis le Conseil intercommunal, de choisir un projet un peu plus ambitieux pour un surcoût minime.

Les représentants de Cugy au sein des organes de l'ASICE ont pris en compte les intérêts de notre commune en proposant le siège du Centre d'animation sur notre territoire, ce qui est cohérent en regard du lieu du collège secondaire et qui avantage tout de même les écoliers de notre village. En 2021, la proposition de l'engagement d'un travailleur social de proximité ou hors murs a été faite en connaissance de notre situation à Cugy, qui est plus tendue que chez nos voisins. Ainsi, ce projet qui concerne grandement Cugy est pris en charge financièrement à hauteur de 60% par les trois autres communes de l'Association.

Au plan de la mise en route de cette structure, le responsable du Centre d'animation socioculturel a été engagé le 1^{er} juin en la personne de M. Corentin Wicki du Mont-sur-Lausanne, détenteur d'un Bachelor of Arts HES-SO en animation socio-culturelle de l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques (EESP) de Lausanne. Il a consacré son temps durant ce mois de juin à préparer la rentrée scolaire et tout particulièrement à faire connaître les possibilités proposées par le Centre en rencontrant les classes d'élèves concernés. Les animations proposées à midi et l'après-midi le seront dans des locaux scolaires durant l'année scolaire prochaine, ceci jusqu'à la mise à disposition d'un local spécifique au rez-de-chaussée du collège du Motty à la fin du printemps 2021.

4. AFFAIRES SOCIALES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Très soucieuse de la santé de sa population et en particulier de ses seniors, la Municipalité a rapidement décidé, à la mi-mars, de mettre sur pied une aide solidaire. Concevoir cette aide en collaboration avec Pro Senectute était une évidence en raison du lancement de la démarche « Villages solidaires » à Cugy et à Bretigny-sur-Morrens.

Ainsi, le 23 mars 2020, la Municipalité a adressé un courrier à 429 personnes ou couples de 65 ans et plus pour leur proposer un dispositif d'aide solidaire (achat de courses alimentaires, approvisionnement en médicaments, visites chez le médecin, débarras de déchets, etc.). Piloté par l'Administration communale pour la réception des demandes, puis par Pro Senectute pour la recherche des bénévoles parmi le Groupe scouts la Croisée, la Jeunesse de Cugy, Association dos Amigos na Suíça et quelques personnes qui se sont annoncées spontanément, le dispositif d'aide était opérationnel à la fin du mois de mars.

Au plan pratique et afin de respecter les recommandations sanitaires, le paiement des courses par les bénévoles s'est fait par le biais de cartes de bons d'achat achetées par la Commune et mises à disposition des bénévoles. Ceux-ci ont envoyé à la Bourse une photographie du ticket de caisse, le nom du bénéficiaire et le numéro du bulletin de versement joint aux courses pour que les bénéficiaires puissent



les rembourser à la commune dans les 10 jours par e-banking ou virement postal ou bancaire. Les cartes Migros ont été rechargées au fur et à mesure à distance par notre administration.

Une vingtaine de missions ont été réalisées lors de la première semaine et, à la fin de l'opération, ce sont 99 demandes qui émanaient d'une vingtaine de foyers qui ont pu être satisfaites.

Au final c'est un montant de CHF 7'717.- que la commune a avancé et, à ce jour, quelques factures résiduelles pour un montant de CHF 466.- doivent encore être remboursées par les bénéficiaires. Du côté de ces bénévoles, on peut relever que cinq personnes ont été tout particulièrement actives. Ces quelques chiffres nous permettent d'affirmer que cette opération a rencontré un fort succès et a répondu à un réel besoin.

Ce dispositif d'aide solidaire a été levé le 15 juin 2020, il aura été actif durant trois mois.

La Municipalité se plaît à relever l'efficacité de son administration qui en l'espace de quelques jours a parfaitement géré la mise en place de cette aide. L'efficacité, la disponibilité et la réactivité des collaboratrices de Pro Senectute Vaud en charge de la démarche « Villages solidaires Cugy – Bretigny » est à souligner. Enfin, les bénévoles qui ont consacré du temps à soutenir nos seniors méritent de vifs et sincères remerciements. Ils ont montré l'exemple durant cette période exceptionnelle en apportant une aide généreuse à des personnes de la génération de leurs parents et grands-parents. Ils ont ainsi contribué à resserrer les liens intergénérationnels. Bravo et MERCI du fond du cœur !

5. MANIFESTATIONS (PHILIPPE FLÜCKIGER)

Fête nationale 2020

La célébration de la Fête nationale sera modifiée cette année et se déroulera de manière allégée. En raison des restrictions imposées par la crise sanitaire, le programme habituel (cortège des enfants, mise à disposition de grills, feux d'artifice, etc.) ne sera pas proposé.

La Municipalité tient tout de même à marquer cet événement en invitant la population devant la Maison de Commune pour venir partager le verre de l'amitié à 17h30.

Une partie officielle débutera à 18h00 par les mots de notre Syndic, suivis par l'Hymne national que nous chanterons tous ensemble et ceci sans l'appui de notre fidèle chœur d'hommes de l'Echo du Boulet. Des mesures d'hygiène et de distance physique seront mises en place pour la sécurité de toutes et tous jusqu'à la fin de cet apéritif.

Chacun sera ensuite libre de sa soirée.

6. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Chantier RC 501

Après plusieurs mois sans intervention, le chantier a repris le 9 juin 2020, avec la réalisation des travaux préparatoires puis la pose du revêtement final sur les trottoirs.

Dernière grande étape du chantier, la mise en place du revêtement phono absorbant dans le giratoire, ses branches et à la route de Bottens interviendra dans la semaine du 27 juillet, pour autant que les



conditions météorologiques le permettent. Une fermeture complète de la route étant nécessaire, une déviation via le chemin des Esserts sera mise en place. Une communication à la population sera faite en temps opportuns.

Chemin des Dailles

Faisant suite à l'adjudication des travaux à l'entreprise Scrasa SA en mars 2020, le chantier a démarré le 11 mai avec la mise en place des installations de chantier, ceci dans le strict respect des mesures d'hygiène liées au Covid-19. Après le dégrapage de la route, la première étape des travaux a consisté en la pose des canalisations d'eau potable de Cugy et de la Ville de Lausanne du côté Est du chemin des Dailles.

Une fois la pose des conduites souterraines et l'encaissement de la route réalisée, le chantier se poursuivra par la pose des bordures et la réalisation du nouveau trottoir, selon le projet approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines en date du 29 mai 2020. La durée totale des travaux est estimée à trois mois environ.

Durant chacune des phases de chantier, une attention particulière est portée à l'accessibilité des divers logements et entreprises. Une déviation par le chemin de l'Etoile est mise en place lorsque nécessaire alors qu'un passage à pied est maintenu en tout temps, notamment pour assurer la desserte de l'arrêt de bus Cugy-Moulin. L'ensemble des riverains concernés a reçu une communication écrite en ce sens.

7. BÂTIMENTS PUBLICS (CHRISTINE RAIS-EL MIMOUNI)

Chantier du Centre de vie infantine (CVE)

Le chantier du Centre de vie infantine (CVE) a pris un peu de retard en raison des directives de l'OFSP liées au Covid-19. Ne pouvant pas respecter ces directives, l'entreprise de construction a pris la décision d'arrêter, dans un premier temps, le travail une dizaine de jours, afin de s'organiser et de reprendre le chantier dans le respect des normes sanitaires qui imposent un nombre limité de personnes sur le site. Malgré cela, la charpente sera posée à fin août et les travaux de second œuvre débuteront à l'automne. Il est prévu que l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour du Gros-de-Vaud (EFAJE) prenne possession des locaux en juillet 2021.

A part le ralentissement cité plus haut, le chantier se déroule sans encombre. Le CVE sera relié au chauffage à distance du collège de la Combe et pourra ainsi bénéficier d'un système efficace utilisant un combustible renouvelable provenant des forêts environnantes. Les fouilles nécessaires à l'installation des conduites entre le domaine scolaire et le CVE se feront pendant les vacances d'été afin de ne pas déranger la mobilité autour du site scolaire.

Les entreprises retenues par Romande Energie Services SA pour effectuer les travaux du CVE sont en majeure partie des entreprises régionales.



8. ENERGIE – DÉVELOPPEMENT DURABLE (CHRISTINE RAIS-EL MIMOUNI)

Commission Energie et Développement durable (CEeDd)

En raison de la pandémie, la Commission Energie et Développement durable (CEeDd) n'a pas pu se réunir et le travail sur le concept énergétique s'est quelque peu ralenti. Une proposition de mesures sera cependant bientôt présentée à la Municipalité qui pourra se prononcer sur l'opportunité de celles-ci. Outre le travail sur le concept énergétique, la CEeDd a réfléchi à la pertinence d'installer une borne électrique dans la Commune et à l'optimisation des panneaux photovoltaïques du Centre de vie infantine.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (GÉRALD CHAMBON)

Mesure de sécurité publique appliquées lors des mesures de confinement

Suite à l'application des ordonnances sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Covid-19), la Municipalité a constaté une augmentation des problèmes de sécurité publique. Afin de répondre rapidement à cette situation exceptionnelle, la Municipalité a décidé de renforcer les mesures de prévention et de contrôle sur les sites jugés sensibles de notre Commune.

Notre village ne possédant pas les moyens humains suffisants et les qualifications nécessaires à ce genre d'intervention, la Municipalité a décidé de faire appel à une société externe spécialisée dans cette activité. Ainsi, durant le confinement, des patrouilles ont été réalisées sur les secteurs jugés sensibles jusqu'à deux fois par jour avec une réévaluation hebdomadaire des objectifs liés au retour des rapports d'interventions journaliers de la société privée et des rondes réalisées également par notre ASP et le municipal de police. Une évaluation de cette dépense exceptionnelle a été estimée entre CHF 4'385.70 à CHF 8'291.70 et communiquée à la Commission des finances le 7 mai 2020.

Aujourd'hui, à la suite des mesures de déconfinement et aux patrouilles sur notre Commune, les problèmes de sécurité publiques sont revenus à un niveau pré-Covid-19 et l'opération a pris fin.

Problème de sécurité publique aux abords du chemin des peupliers

La Municipalité organise, avec l'aide du répondant de proximité de la Gendarmerie d'Echallens, une séance d'information aux quartiers concernés, ce vendredi 26 juin, afin de communiquer sur les mesures entreprises et expliquer la stratégie multifactorielle de la commune visant à résoudre le problème d'attroupements de jeunes personnes aux abords du chemin des Peupliers et de la Migros.

10. DÉCHETS (ROLAND KARLEN)

Conventions d'accès à la déchetterie de Praz-Faucon avec Bretigny-sur-Morrens et Morrens

Les communes voisines de Bretigny-sur-Morrens et de Morrens ont manifesté le souhait de pouvoir mettre notre déchetterie à disposition de leurs habitants, en raison de la difficulté pour leurs infrastructures de respecter les contraintes liées au tri des déchets. Notre Autorité a dès lors rencontré les Municipalités des deux villages, afin de leur présenter une offre d'adhésion.

Consciente d'un tel changement, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens a décidé de soumettre cette décision à son Conseil général, lequel a voté en faveur de l'adhésion de sa commune à la Déchetterie de Praz-Faucon.



La convention d'utilisation, signée conjointement par les deux Autorités en automne 2019, stipule que la durée initiale de l'accord s'étend sur cinq ans dès le 1^{er} janvier 2020.

Pour assumer le surcroît de trafic au sein de cette infrastructure, les horaires d'ouverture ont été élargis dès le 1^{er} janvier 2020, notamment le vendredi, afin de pouvoir alléger les pics de fréquentation du samedi. Un auxiliaire a été engagé afin d'aider notre gestionnaire pour les contrôles et l'aide aux usagers. Il a débuté son activité en janvier 2020.

Concernant la commune de Morrens, les membres du Conseil communal ont accepté à l'unanimité, en octobre 2019, de rejoindre notre infrastructure. L'adhésion sera effective au 1^{er} janvier 2021 aux mêmes conditions que sa voisine. La convention sera signée en septembre 2020.

Avec l'intégration des deux communes, la déchetterie de Praz-Faucon devra absorber les déchets de 4'500 habitantes et habitants. La commune de Cugy reste bien entendu la seule propriétaire de cette infrastructure et en conserve la pleine gestion.